

## **PROCÉDURE DE MISE EN STAGE DES ÉTUDIANTS de Master MEEF 2nd degré**

- 1.** 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre : Envoi à l'ESPE par les services académiques (DFP) des listes, par discipline, des enseignants retenus (professeurs référents) pour accueillir des étudiants.
- 2.** Le bureau des stages de l'ESPE transmet ces listes aux différents responsables de parcours du master MEEF.
- 3.** Les responsables de parcours affectent les étudiants au vu de ces listes et retournent les affectations au bureau des stages.
- 4.** Le bureau des stages informe les différents établissements du 2<sup>nd</sup> degré de l'arrivée des étudiants environ 4 semaines avant le début du stage (lettre signée de la directrice de l'ESPE envoyée au chef d'établissement par courriel).
- 5.** Les étudiants ne prennent contact avec les établissements qu'après accord du bureau des stages (information faite aux responsables de parcours).
- 6.** Les étudiants se rendent dans les établissements avec la convention signée par le responsable de la mise en stage à l'université et par l'étudiant lui-même.
- 7.** Les chefs d'établissement signent la convention et la retournent aux services académiques (DFP).
- 8.** La convention signée par la rectrice de l'académie de Reims est retournée au bureau des stages.

### **Remarques :**

- les modèles de convention sont sur le site de l'ESPE,
- les lieux de stage pour les étudiants de licence ne sont affichés sur le site de l'ESPE qu'une fois les étudiants de master affectés.